

M. KUHL: C'est un épouvantail.

L'hon. M. ILSLEY: C'est ce qui se produirait en théorie si l'on émettait un milliard ou 1,200 millions de dollars empruntés à la Banque du Canada et qu'on laissât les lois actuelles sur les banques suivre leur cours.

Dans une autre circonstance, j'ai dit à mon honorable ami que je ne voulais absolument pas que l'on déduise de mon interview avec le magazine *Maclean's* que, d'après moi, emprunter d'une banque à charte avait une portée aussi inflationniste qu'emprunter de la Banque du Canada. Mon honorable ami sait que je n'ai jamais donné à mes paroles une pareille signification, car je lui ai donné sur mon honneur, l'assurance qu'il n'en était pas ainsi. On trouvera mes opinions très facilement dans la réponse que j'ai faite l'an dernier à l'honorable député, lorsque j'ai affirmé qu'il n'y avait pas de comparaison entre l'effet inflationniste d'un emprunt effectué à une banque à charte et un autre effectué à la Banque du Canada; de plus, nous sommes d'avis que l'intérêt additionnel que nous versons constitue un gage raisonnable contre les terribles conséquences de l'inflation.

Mon honorable ami revient à la charge en nous demandant de modifier la loi et les règlements, de façon que les banques ne puissent pas fonder leurs opérations sur une encaisse métallique de 10 ou de 5 p. 100, mais, si j'ai bien compris, sur une réserve de 100 p. 100, et qu'elles gardent une réserve égalant le montant des dépôts qu'elles doivent.

M. KUHL: Ce serait juste et équitable.

L'hon. M. ILSLEY: Nous envisageons les choses résolument. Si nous leur permettons d'élargir la marge dix ou vingt fois, nous autorisons l'inflation dans une mesure correspondante, et nous en arrivons ainsi à l'inflation la plus complète. Mais d'aucuns ne veulent pas l'expansion du crédit de cette façon. Cette théorie a été formulée par l'honorable député de Rosthern et, je crois, par un couple d'honorables députés créditistes. Imaginez la situation si les banques devaient garder en caisse des espèces représentant la totalité de leur passif-dépôts. Dans ce cas...

M. SLAGHT: En espèces ou en titres de la Banque du Canada.

L'hon. M. ILSLEY: Par espèces, j'entends des billets ou des titres de la Banque du Canada. Je n'emploie l'expression en aucun autre sens. Si nous les forçons légalement à maintenir entre les deux un rapport de 100 à 100, tout bénéfice leur deviendrait impossible.

M. KUHL: C'est ainsi qu'elles prétendent faire de l'argent.

L'hon. M. ILSLEY: Peu importe ce qu'elles prétendent. Je ne prends pas la part des banques. Par le passé, bon nombre d'entre elles se sont trompées dans leurs prétentions. Loin de moi de vouloir toujours leur donner raison, mais je soutiens qu'elles ne pourraient se maintenir en affaires. Comment le pourraient-elles?

M. SLAGHT: Lisez leurs rapports annuels. Depuis des années elles obtiennent du 16 p. 100.

L'hon. M. ILSLEY: Je demande qu'on veuille bien ne pas trop m'interrompre. Exiger une couverture de 100 p. 100 aurait inévitablement pour résultat la fin immédiate de tout intérêt sur les sommes déposées et l'imposition de frais assez élevés sur les comptes courants. Autrement dit, ce serait frapper d'un impôt indirect, sans égard à leur faculté de payer, soit les épargnants et les personnes qui ont des comptes courants ou qui empruntent des banques, soit les actionnaires des banques, soit les trois groupes à la fois.

M. KUHL: Les déposants devraient payer un intérêt à la banque et non la banque aux déposants. Ces derniers devraient verser des honoraires de service.

L'hon. M. ILSLEY: Je suis convaincu que vous percevriez d'énormes honoraires de services en agissant de la sorte.

Une VOIX: Qu'on l'exige.

L'hon. M. ILSLEY: De quel droit? Existe-t-il une bonne raison pour modifier notre régime au point d'exiger des honoraires de ceux qui utilisent les banques et de priver les déposants de l'intérêt qu'on leur verse maintenant? Ce serait modifier notre régime actuel par l'imposition d'un curieux genre de taxe indirecte et injuste à une certaine catégorie de citoyens. A l'heure actuelle, cette catégorie est frappée surtout d'impôt sur le revenu suivant la faculté de payer du contribuable, ce qui, d'ailleurs, est une des caractéristiques de tout impôt sur le revenu sagement conçu. Que gagnerions-nous au changement? A entendre l'honorable député de Parry-Sound, on croirait que les banques font d'énormes bénéfices. Est-ce bien le cas? Sinon, pourquoi ébranler notre régime actuel? A l'été de 1942, les banques ou la plupart d'entre elles, ont diminué leurs dividendes, à cause de l'augmentation des impôts, ont-elles déclaré. Toutefois, quelle qu'en soit la cause, elles ont effectivement réduit leurs dividendes, comme le savent un bon nombre de nos citoyens qui ont vu les actions qu'ils détiennent perdre de leur valeur sur le marché. Les banques exigent, lorsque nous leur empruntons de l'argent,